

---

**Décider de réagir:**

---

**les adolescents et les agressions sexuelles**

---

## Décider de réagir:

---

### les adolescents et les agressions sexuelles

#### **Frederick Mathews, Ph.D., C.Psych.**

Docteur en psychologie infantile  
Psychologue des services communautaires  
Services centraux de la jeunesse de Toronto

#### **Jean-Yves Frappier, MD, FRCP(C), MSc**

Professeur agrégé de Pédiatrie  
Université de Montréal  
Pédiatre, Section de médecine de l'adolescence  
et Hôpital Ste-Justine Pédiatrie socio-juridique

Les opinions exprimées dans cette brochure sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement les opinions officielles de Santé Canada. Il est interdit de reproduire ce guide à des fins commerciales, mais sa reproduction à toutes autres fins est encouragée, à condition que la source en soit citée.

*Des copies de cette brochure peuvent être obtenues auprès du:*

Centre national d'information sur la violence dans la famille  
Division de la prévention de la violence familiale  
Santé Canada  
Ottawa (Ontario)  
K1A 1B4  
(613) 957-2938 Fax: (613) 941-8930  
ou appelez sans frais 1-800-267-1291



Pour les utilisateurs de L'ATS, (613) 952-6396  
ou appelez sans frais 1-800-561-5643

© Ministre des Approvisionnements et Services, 1995  
Cat. H72-21/87-1995  
ISBN 0-662-61980-3

## REMERCIEMENTS

*La réalisation de ce livret n'aurait pas été possible sans le point de vue, l'appui et l'aide de:*

**Barbara Merriam**, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada, et

**Femmy Mes**, Division de programmes de garde des enfants, Santé Canada.

*Des remerciements spéciaux aux personnes ci-après mentionnées pour la révision du français et de l'anglais et également pour les commentaires et suggestions apportées lors des premières ébauches :*

**Terri Basi**, Phoenix Program, Calgary (Alberta)

**Dr. Robert Dubé**, Clinique de protection de l'enfance, Hôpital Ste-Justine, Montréal (Québec)

**Ross Dawson**, Institut pour la prévention de l'enfance maltraitée, Toronto (Ontario)

**Roger Godin**, Breakthrough, Halifax (Nouvelle-Écosse)

**Ron Kane**, MacDonald Youth Services, Winnipeg (Manitoba)

**Len Kushnier**, London Children's Aid Society, London (Ontario)

**Denis Lafortune**, psychologue, centre des adolescents, Pavillon Albert Prévost, Hôpital Sacré-Coeur, Montréal (Québec)

**Jane Matheson**, Wood's Homes, Calgary (Alberta)

## **INTRODUCTION**

Cette brochure s'adresse aux adolescents qui ont commis une agression sexuelle. Elle contient des informations qui les aideront à comprendre ce qu'est une agression sexuelle et pourquoi ils ont posé un tel geste. Cette brochure est aussi destinée aux adolescents qui songent à commettre une agression sexuelle. Bien qu'elle s'adresse aux garçons, il arrive que parfois des jeunes filles commettent elles aussi des agressions sexuelles.

La plupart des renseignements de cette brochure sont faciles à comprendre, mais tu voudras peut-être parler de certains points avec quelqu'un. Tu profiteras plus de cette brochure si tu en discutes avec un parent ou toute autre personne que tu connais et à qui tu fais confiance.

On emploie souvent des mots différents pour parler d'agressions sexuelles. Tu connais peut-être plus les mots comme viol, abus sexuel, inceste ou exhibitionnisme.

Il n'est pas facile de parler d'agressions sexuelles, ni de lire sur ce sujet. Il faut beaucoup de courage pour admettre qu'on a un problème et essayer de le comprendre et de le résoudre. Toutefois, en parler est la première et la plus importante étape à franchir pour toi. Cela permet de mettre de l'ordre dans tes idées et tes sentiments. Si tu en parles, cela permet aussi de mieux te connaître, d'en apprendre plus sur ta sexualité et sur les raisons qui ont pu t'amener à commettre une agression sexuelle. Cette brochure t'aidera aussi à comprendre ce qui arrive à la victime, la personne que tu as agressée.

En lisant cette brochure, tu seras probablement amené à prendre une décision importante dans ta vie, celle de réagir, de faire quelque chose pour t'en sortir. Tu trouveras des informations qui t'aideront à prendre cette décision. Tu n'es pas le premier à avoir songé à commettre une agression sexuelle ou à être passé aux actes. D'autres jeunes se sont déjà trouvés dans ta situation, avec aide et soutien, ils ont réussi à régler leurs problèmes. Ce qui compte pour toi maintenant en lisant ce texte, c'est que tu prennes le temps de réfléchir et que tu décides ce que tu vas faire pour t'en sortir.

## **QU'EST-CE QU'UNE AGRESSION SEXUELLE?**

Une agression sexuelle, c'est forcer ou amener une personne, par la manipulation, la ruse ou la menace, à faire quelque chose de sexuel quelle ne veut pas faire. En fait, si elle avait vraiment le choix, elle ne voudrait pas le faire, même si elle ne se défend pas clairement.

L'un des points essentiels dans l'agression sexuelle, c'est le «consentement», qui signifie «donner la permission». Un simple «oui» ne rend pas toutes les activités sexuelles correctes ou ne veut pas dire qu'on ne cause pas du tort à l'autre personne. Pour pouvoir vraiment consentir, une personne doit être âgée de 14 ans ou plus, elle doit décider de ce qu'elle fera en toute connaissance de cause, et se sentir libre de refuser en toute sécurité. Par exemple, une personne peut dire «oui» à une relation sexuelle ou ne pas repousser tes avances, si elle pense qu'en refusant, elle risque de te perdre comme ami ou amoureux. De même, une personne qui craint d'être blessée physiquement, n'osera pas se défendre. Dans ces cas là, une personne qui dit «oui» n'est pas vraiment consentante.

Une agression sexuelle, ça représente une grande variété d'actes sexuels et de circonstances autour de ces actes. Il y a des actes sexuels où l'agresseur tient la victime de force, la frappe, lui dit des injures, la menace d'utiliser une arme ou de lui faire du mal. Il peut effectivement causer du mal à la victime suite à ces contacts physiques et sexuels.

Parfois, il n'y a pas de violence physique apparente, mais c'est la différence d'âge qui pose un problème. L'agresseur peut toucher le corps d'un enfant avec une partie de son corps pour se procurer du plaisir sexuel. Prenons, par exemple, un jeune de 15 ans qui garde un enfant de 8 ans. Si, pour se procurer du plaisir sexuel, l'adolescent se frotte les organes génitaux contre le corps de l'enfant comme dans un jeu, on peut parler d'une agression sexuelle. Il y a aussi agression sexuelle si, pour te procurer un plaisir sexuel, tu demandes à un enfant de toucher tes organes sexuels, de se toucher ou de toucher un autre enfant. Si un garçon de 14 ans demande à son frère de 8 ans de le masturber ou de toucher les parties génitales de sa soeur de 6 ans, c'est une agression sexuelle.

Si tu as moins de deux ans de différence avec ta victime, tous ces gestes sexuels ne sont pas considérés comme illégaux, à moins que tu sois en situation de confiance ou d'autorité, comme son gardien, ou que tu la menaces ou la prends de force.

On peut aussi commettre une agression sexuelle sans même qu'il y ait attouchement. En effet, il est interdit de montrer ses parties génitales ou intimes à un enfant de moins de 14 ans, pour se procurer un plaisir sexuel. Par exemple, si pour se procurer un tel plaisir, un garçon de 15 ans montre son pénis à son voisin de 8 ans, c'est aussi une agression sexuelle.

Au Canada, il existe un document intitulé «**Code criminel**» dans lequel sont écrits les actes illégaux, contre la loi, qui peuvent être commis par les adultes et les adolescents. Certaines activités sexuelles comme celles que nous venons de décrire sont parmi les actes illégaux du «**Code criminel**».

Lorsqu'un juge doit déterminer si un acte sexuel est illégal, il tient compte de ton âge, de celui de la victime, du lien que tu as avec la victime et de l'acte comme tel. Pour définir le genre de lien que tu as avec la victime, le juge doit déterminer si tu es physiquement plus grand et plus fort qu'elle, si la victime avait consommé de l'alcool ou de la drogue au moment de l'acte, si tu es plus âgé qu'elle, si la victime avait la capacité mentale de donner un vrai consentement, et si la victime était âgée de moins de 14 ans. Le juge veut également savoir si tu étais en situation de pouvoir, de confiance ou d'autorité par rapport à la victime, c'est-à-dire si tu étais supposé assurer son bien-être et sa sécurité. Par exemple, si tu gardais l'enfant ou si tu étais son moniteur dans un camp.

## **POURQUOI AI-JE COMMIS UNE AGRESSION SEXUELLE?**

Les jeunes commettent des agressions sexuelles pour diverses raisons. Certains sont motivés par la colère, la frustration ou un besoin d'exercer un pouvoir et une domination. Certains jeunes agresseurs s'en prennent à d'autres enfants pour se venger d'avoir été eux-mêmes agressés ou négligés: ils s'attaquent à d'autres comme on s'est attaqué à eux. D'autres se sentent obligés de prouver à leurs amis qu'ils ont des activités sexuelles ou qu'ils sont des «machos».

Certains jeunes agresseurs sont poussés par le désir d'éprouver de la satisfaction, d'en apprendre plus sur le sexe ou sur leurs propres réactions sexuelles. Les garçons qui ont de la difficulté à se faire des

amis ou qui ont été rejetés par des jeunes de leur âge se sentent souvent seuls ou déprimés et, parfois, se tournent vers de plus jeunes enfants pour se faire des amis ou avoir des rapports sexuels.

Il y a des garçons qui choisissent d'agresser des personnes de l'un ou l'autre sexe, des enfants ou des jeunes de leur âge, des adultes et même des personnes âgées. Certains adolescents s'en prennent à leurs frères, soeurs, cousins ou cousines. Il y en a qui choisissent les enfants des voisins, ceux qu'ils gardent ou des étrangers.

Certains jeunes agresseurs ne se rendent pas compte que leurs actes sont illégaux ou causent du tort. Toutes les victimes ne disent pas qu'elles ont peur ou qu'elles n'aiment pas ce que l'agresseur est entrain de leur faire. Les jeunes enfants sont effrayés ou comme paralysés si une personne qu'ils connaissent et en qui ils ont confiance a des activités sexuelles avec eux. Ils ne comprennent pas ce qui leur arrive et sont gênés de refuser ou même d'en parler par la suite.

Un jeune peut agresser sexuellement une jeune fille avec qui il sort. Il pense que si la fille a accepté de sortir avec lui, elle consent aussi à avoir une relation sexuelle. Si une fille se lais embrasser ou serrer dans tes bras, ça ne veut pas dire qu'elle accepte une relation sexuelle complète. Même si elle a déjà eu des relations sexuelles ou qu'elle a d'abord consenti à aller plus loin, si elle change d'avis, tu n'as pas le droit de continuer. Le refus ne s'exprime pas toujours clairement et tu dois t'assurer que la fille veut vraiment une relation sexuelle. Tu peux penser, comme beaucoup de jeunes, que si la fille dit «non», ça veut dire «peut-être» ou «oui», et qu'il s'agit seulement de l'encourager un peu en insistant ou en la forçant. Si tu persistes alors dans tes avances, ça devient une agression sexuelle. Il faut que tu comprennes également que la fille n'a pas nécessairement besoin de prononcer le mot «non», Si elle te repousse ou se débat pour te faire arrêter, ça veut dire «non».

Les garçons qui ont grandi dans une famille où il y avait des problèmes, qui ont été maltraités ou victimes d'expressions pendant leur enfance, pensent qu'agresser les autres fait partie de la vie. S'il y avait de la violence ou l'alcoolisme dans ta famille, il est possible que tes relations avec les autres soient aussi agressives que celles qui existaient chez toi. Les familles violentes apprennent à leurs membres à résoudre leurs problèmes et à soulager leur colère et leur frustration par la violence. Mais la violence ne résout jamais rien: faire souffrir les autres ne fait qu'empirer les choses. Même si cela n'est pas toujours facile à faire, la meilleure manière d'agir avec les autres, c'est de leur parler honnêtement et ouvertement de tes sentiments, de tes pensées ou de tes préoccupations. Il y a moyen de se faire respecter tout en respectant les autres.

Dans notre société, les garçons sont amenés à penser que la femme est avant tout un objet sexuel. C'est ainsi qu'elle est souvent représentée dans des publicités, dans les vidéos, les films et les émissions de télévision. Écoutes les conversations que tiennent tes amis au sujet des filles qu'ils fréquentent, ou certaines de leurs farces de sexe. Il y a s chances qu'elles soient pleines de remarques humiliantes et choquantes sur les femmes. Quand un garçon est constamment exposé à ce genre de conversations et de blagues, il peut difficilement s'empêcher de se moquer des femmes lui aussi et de les considérer comme des objets sexuels. Mais c'est en partie à cause de ces préjugés qu'il y a tant d'agressions sexuelles contre les femmes.

Certains jeunes agresseurs sont motivés par les images dans les revues, les vidéos ou les films «porno». De fait, plusieurs adolescents apprennent ce qu'est le sexe à partir de ces revues ou films.

Le problème, c'est qu'on y présente souvent des comportements sexuels violents et agressifs envers les femmes. L'image de la sexualité y est très limitée et dangereuse. Ces films et photos pornographiques peuvent te donner l'impression trompeuse que la violence est acceptable et que les femmes aiment être forcées à avoir des relations sexuelles. C'est faux!

## **LE CYCLE DE L'AGRESSION SEXUELLE**

Quelle que soit la raison qui t'a poussé à choisir ta victime et à commettre une agression, il est très important que tu comprennes que cet acte n'était pas un simple «accident». Il ne s'est pas produit «par hasard». Tu n'en étais peut-être pas conscient sur le moment, mais tu as franchi plusieurs étapes avant de commettre cette agression sexuelle. D'ailleurs, ce n'était peut-être pas la première fois que tu agressais sexuellement une autre personne. C'est la même chose si tu as songé à plusieurs reprises à commettre une agression sexuelle.

Il est normal qu'un garçon ait des pensées ou des désirs sexuels. La sexualité fait partie de la vie et en est un élément sain et normal. Le problème, c'est que tu as franchi la ligne qui sépare les relations sexuelles saines de celles qui causent du tort et donc, que tu as fait du mal à quelqu'un.

Nous décrivons maintenant les étapes qui amènent un adolescent à commettre une agression sexuelle et même à récidiver. Ce «cycle de l'agression sexuelle» t'aidera à comprendre certaines pensées ou sentiments qui t'ont peut-être poussé à poser ce geste.

### **1. *Fantasmes sexuels sur le pouvoir et le contrôle.***

Si dans tes pensées ou fantasmes sexuels, il y a souvent de la violence, de la ruse ou d'autres formes de tromperie, si des personnes plus jeunes ou plus faibles que toi sont souvent présentes dans ces fantasmes, tu es déjà engagé dans le «cycle de l'agression sexuelle». Si tu te masturbes pendant que tu as ces pensées ou ces fantasmes, c'est le signe que tu risques de passer aux actes et de commettre ce que tu ne faisais qu'imaginer jusqu'à maintenant.

### **2. *Décider de commettre une agression sexuelle.***

Peu importe comment tu t'expliques l'agression sexuelle, tu commets un tel acte que si tu le décides. Les garçons qui se font prendre disent parfois qu'ils n'avaient pas l'intention de faire du mal et qu'ils n'ont simplement pas pu se retenir. Même si c'était vrai, tu as quand même pris la décision de ne pas t'arrêter!

Penses-y un peu! Si tu dis que tu n'a pas décidé de commettre une agression sexuelle et que c'était un «accident», tu admetts que tu ne peux pas te contrôler, ce qui devrait t'inquiéter encore plus sur la façon de te comporter. C'est pareil pour les garçons qui disent avoir été en boisson ou drogués au moment de l'agression. Aussi difficile que ce soit à admettre, tu as bel et bien pris la décision d'agresser quelqu'un.

### **3. *Surmonter les obstacles personnels et sociaux.***

Avant de commettre une agression sexuelle, il t'a fallu surmonter certains obstacles qui empêcheraient normalement la plupart des gens de faire ce que tu as fait. Entre autres choses, tu n'as pas écouté ta conscience, tu as passé par dessus les sentiments ou la douleur de ta victime, tu n'as pas eu peur de la loi ni de te faire prendre; si tu gardais un enfant, tu n'as pas assumé tes responsabilités à l'égard de ta victime, plus jeune ou plus faible que toi.

**4. *Planifier l'agression.***

Puis, il t'a fallu trouver une occasion de commettre cette agression sexuelle. En d'autres mots, tu as dû choisir une personne à agresser et t'arranger pour te trouver seul avec elle. Ensuite, il t'a fallu convaincre cette personne de te laisser faire et trouver suffisamment de temps pour l'agresser. Pour accomplir tout ça, il faut réfléchir et planifier.

**5. *Aggression sexuelle.***

Puis, tu as commis une agression sexuelle.

**6. *Nier et minimiser la réalité.***

Après l'agression, tu as pu te sentir coupable. Tu as peut-être été déprimé ou eu honte. Ces sentiments sont déplaisants et ont pu t'amener à te sentir mal et même à te détester. Pour y échapper, tu as pu t'imaginer que tu avais du pouvoir ou le laisser aller à des pensées ou à des fantasmes sexuels dans lesquels tu agressais encore quelqu'un. Ces pensées et fantasmes dans lesquels il y a agression sont appelés «déviant». Échapper à la réalité en se plongeant dans des pensées ou des fantasmes déviant t'empêche d'affronter tes vrais problèmes.

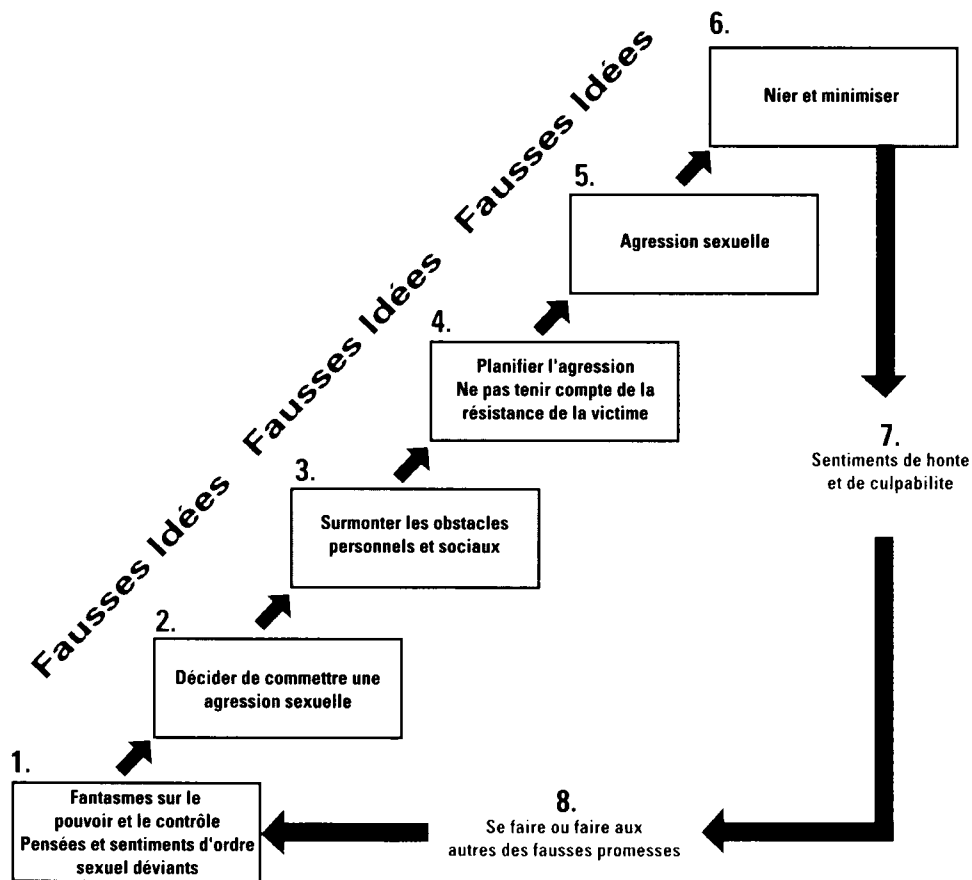
**7. *Sentiments de honte et de culpabilité.***

Après l'agression, tu as pu éprouver de la difficulté à faire face aux sentiments de honte, de culpabilité et de colère, et tu as peut-être renversé la situation en blâmant ta victime pour ton malaise. Ceci risque de t'amener à t'en prendre à nouveau à ta victime ou à quelqu'un d'autre.

**8. *Fausse promesse.***

Lorsque tu ressens des sentiments de culpabilité et de honte après une agression, tu as tendance à te promettre et à promettre aux autres que tu ne recommenceras jamais. Toutefois, le fait de dire que tu ne recommenceras pas n'est pas une garantie. À moins de comprendre pourquoi tu as fait cela, à moins de comprendre le «cycle de l'agression sexuelle» et les erreurs de jugement que tu as commises en «niant» et en «minimisant» la portée de tes actes, tu risques d'agresser à nouveau.. C'est pourquoi il est important que tu prennes la décision de réagir et de demander l'aide d'un thérapeute.





### Le Cycle de L'agression Sexuelle

#### NIER ET MINIMISER

Parce que les gens peuvent être en colère lorsqu'ils découvrent l'agression que tu as commise, il est très tentant pour toi de «nier» ou de «minimiser» les faits. Il est important de parler un peu de ces deux mots car, si tu les comprends mieux, il te sera plus facile de décider de t'en sortir.

«Nier» revient à dire que tu n'as rien fait de mal ou que la victime ment sur ce qui s'est passé. Tu devrais y réfléchir à deux fois avant de nier qu'il y a eu agression, surtout s'il existe de solides preuves du contraire. En général, les enfants ne mentent pas quand ils disent avoir été victimes d'une agression sexuelle.

Si tu as agressé quelqu'un sexuellement, mais que tu n'as pas été trouvé coupable parce que le procureur de la Couronne n'a rien pu prouver, ce que tu as fait subir à la victime ne disparaît pas. En réalité, en continuant à nier l'avoir agressée, tu lui fais doublement du mal. Si le tribunal te juge coupable et que tu continues de nier ta responsabilité, il te sera difficile de tirer profit d'une thérapie. Or, sans thérapie, tu risques de recommencer.

En «minimisant» ton geste, tu ne nie pas avoir commis l'agression, mais tu essaies de diminuer ta responsabilité et d'ignorer le mal que tu as fait à une autre personne. Cela revient à dire que ce qui est arrivé n'était pas si grave.

Il n'est pas facile d'admettre que tu as agressé quelqu'un sexuellement ou de raconter ce qui s'est passé. Il y a beaucoup de choses qui peuvent t'empêcher de raconter toute l'histoire: la fierté, la peur d'avoir des ennuis, la volonté d'éviter des réactions de colère de la part de tes parents ou d'amis, la crainte d'avoir des ennuis avec la police ou de te sentir embarrassé face aux autres de l'école s'ils apprenaient ce que tu as fait.

Cependant, plus longtemps tu nieras ou minimiseras ton comportement, plus il te sera difficile de décider de t'en sortir et de demander de l'aide. Même si tu penses le contraire en ce moment, il est vraiment dans ton intérêt de dire la vérité. Tu n'es pas obligé de tout reconnaître ou d'arrêter complètement de minimiser tes actes pour commencer une thérapie; mais à long terme, plus tu te montres honnête, plus on peut t'aider.

## **DES FAUSSES IDÉES**

**E**n plus de comprendre que tu nies ou minimises tes gestes, tu dois aussi comprendre que tu te fais de fausses idées. Cela veut dire que tu trouves des excuses ou des raisons qui t'aident à nier ou à minimiser ta responsabilité en rejetant la faute sur ta ou tes victimes.

Par exemple, certains garçons diront qu'ils «faisaient seulement l'éducation sexuelle de leur petite soeur» ou que l'enfant qu'ils ont agressé «l'avait cherché en sautant sur leurs genoux et en se trémoussant devant eux». Il y a d'autres fausses idées que tu peux te faire, comme croire que ton geste était un «geste d'amour et d'affection», affirmer que l'autre personne «le méritait parce qu'elle t'agaçait», penser qu'elle «était trop jeune pour comprendre ce qui lui arrivait» ou affirmer qu'elle a dit «oui» et qu'elle «devait donc être d'accord».

Te faire de fausses idées et ne pas voir les choses telles qu'elles sont, te permet de commettre une agression sexuelle. Ça t'aide à ne pas tenir compte de ce que l'autre personne ressent, à ne pas tenir compte de sa résistance et à vivre avec tes sentiments de honte ou de culpabilité. Toutefois, personne ne «mérite», ne «veut» ou ne «cherche» à être agressé sexuellement. Rien dans l'attitude, l'allure ou les vêtements portés par quelqu'un n'est une invitation à agresser sexuellement cette personne!

## **QUI SOUFFRE DE L'AGRESSION SEXUELLE QUE J'AI COMMISE?**

**L**es victimes d'agression sexuelle réagissent de plusieurs façons. Certaines éprouvent de la honte, se détestent, deviennent renfermées ou essaient de se suicider. D'autres peuvent souffrir de dépression, faire des cauchemars, être angoissées, arrêter de manger ou commencer à se droguer ou à boire. Parfois, il leur est impossible d'éprouver du plaisir sexuel. La plupart trouvent difficile de faire confiance, particulièrement à des personnes du même sexe que leur agresseur. Beaucoup ne se sentent plus en sécurité. Ces réactions et ces problèmes peuvent durer longtemps. Quelle que soit leur réaction immédiate ou à plus long terme à l'agression qu'elles ont subie, toutes les victimes gardent bien en mémoire ce qu'elles ont vécu. Le souvenir de l'agression sexuelle reste pour la vie.

Toutefois, en commettant une agression sexuelle, tu ne fais pas souffrir que ta victime. Sa famille et ses amis sont également touchés. Souvent, les adultes, les enfants et les autres adolescents de ton entourage ont peur ou ne se sentent pas en sécurité quand ils apprennent qu'il y a eu une agression sexuelle dans le voisinage. Ta famille et tes amis risquent aussi d'être peïnés par tes gestes.

Tu souffriras aussi de ton comportement. Tu porteras peut-être le poids de la honte, de la culpabilité et de la colère. Tu te sentiras parfois confus ou tu ne t'aimeras pas. Un casier judiciaire ou des journées d'école manquées sont des problèmes auxquels tu risques aussi d'être confrontés.

## **MAIS ÇA M'EST ARRIVÉ MOI AUSSI!**

Certains adolescents qui commettent des agressions sexuelles ont eux-mêmes été victimes de mauvais traitements, comme une agression sexuelle, physique ou psychologique. Toutefois, ce n'est pas parce que l'on a été maltraité que l'on doit maltraiter quelqu'un d'autre. Le fait d'avoir subi des mauvais traitements, aussi tragique et malheureux que ce soit, ne te donne aucun droit ni aucune permission de faire la même chose aux autres.

Avoir été victime d'une agression sexuelle a pu te mettre en colère et te perturber. Souvent, les enfants sont obligés de garder le secret parce qu'ils sont menacés de coups ou parce qu'on achète leur silence avec de l'argent ou des cadeaux. Si tu as éprouvé une sensation agréable lors de l'acte sexuel ou si tu as l'impression d'avoir été en partie consentant, tu t'es peut-être senti très honteux ou coupable. Il est important de reconnaître ces sentiments et de les analyser avec l'aide d'un thérapeute. Il est important aussi de comprendre que tu ne pouvais pas vraiment être consentant lorsque tu étais enfant et que ce n'est pas ta faute si tu as été agressé. Le responsable est ton agresseur.

Il n'est pas facile de raconter que quelqu'un t'a agressé sexuellement. Si tu étais tout petit, tu n'as probablement même pas tout compris ce qui t'arrivait. Si, en même temps, on t'a fait mal physiquement, ta souffrance et ta colère risquent d'être encore plus fortes.

Souvent, les jeunes garçons victimes d'agressions sexuelles ne vont pas raconter à un adulte ce qu'il leur est arrivé, sur-tout si leur agresseur était un garçon plus âgé, un homme ou encore quelqu'un qu'ils connaissaient ou en qui ils avaient confiance. Si ton agresseur était une fille plus âgée que toi ou une femme, tu as pu penser que les gens ne te croiraient ou se demanderaient pourquoi cela ne t'a pas plu. Dans notre société, les garçons sont supposés apprécier tout contact sexuel avec des personnes de sexe féminin. Tu peux donc être confus si tu as été agressé sexuellement par une femme.

Certains garçons agressés jouent les durs et se comportent en «machos» pour cacher leur malaise et montrer qu'ils le maîtrisent. Au lieu d'affronter leurs sentiments de culpabilité, de honte, de colère ou de peine, ils essaient de les camoufler. Cependant, ces garçons qui gardent tous leurs sentiments en dedans, sont souvent malheureux au fond.

Si tu as été victime d'agression sexuelle, tu devrais regarder dans ton passé pour comprendre ce qui a fait de toi un agresseur. Plus tu comprendras ce qui t'est arrivé et plus tu démêleras tes expériences passées, mieux tu comprendras tes propres sentiments, ton comportement et les sentiments de ta victime.

## QUE M'ARRIVERA-T-IL PENDANT LA THÉRAPIE?

Certains jeunes qui commettent une agression sexuelle pensent qu'ils sont «fous» ou «mauvais» et que la thérapie est une punition qui leur est infligée. En réalité, la thérapie te donnera une chance d'apprendre à te connaître sous beaucoup d'aspects et te rendra plus heureux et plus responsable.

Un thérapeute peut t'aider à démêler tes problèmes et tes sentiments ou toutes pensées troublantes que tu peux avoir au sujet de la sexualité. Un thérapeute compréhensif peut t'aider à ne pas te faire du mal et à ne pas en faire de nouveau à quelqu'un d'autre. Habituellement, les thérapeutes travaillent avec beaucoup d'autres jeunes qui se trouvent dans ta situation. Ils en ont déjà «entendu de toutes sortes» et rien de ce que tu leur diras ne les choquera. Tu peux et tu devrais leur raconter tout ce qui s'est passé afin qu'ensemble, vous trouviez des moyens de t'empêcher d'agresser à nouveau.

Cependant, rappelle-toi que rien ne se produira en thérapie tant que tu n'auras pas admis que tu as un problème et que tu as pu faire du mal à quelqu'un. De plus, toi seul peut prendre la décision d'aller en thérapie. Nul ne peut t'y forcer.

La thérapie peut se dérouler en petits groupes de quelques personnes ou individuellement. Parfois, on demandera à ta famille d'y participer, surtout si tu as agressé un frère ou une soeur. Pourquoi des groupes? En groupe, tu as la possibilité de parler avec d'autres garçons qui se trouvent dans la même situation que toi. En écoutant ce que racontent les autres, tu peux en apprendre beaucoup sur les raisons qui t'ont poussé à commettre l'agression. Les séances de groupe sont généralement dirigées par des thérapeutes.

Pendant la thérapie, tu pourras en apprendre plus sur la sexualité. Il sera important que tu comprennes comment tu as découvert la sexualité, ce que tu sais sur la sexualité et sur les façons de montrer de l'affection. Tu peux aussi apprendre à te faire des amis, gars ou filles, et comment proposer à quelqu'un de sortir avec toi. Un thérapeute peut répondre franchement à tes questions et discuter avec toi des plaisirs de la sexualité mais aussi des responsabilités liés aux actes sexuels. Cela peut t'aider à faire des choix plus positifs dans ce domaine. Une personne qui fait des choix sexuels «positifs» choisit uniquement des partenaires d'âge convenable et consentants, ainsi que des activités sexuelles ne faisant pas appel à la force, aux menaces, à l'abus de pouvoir ou à la tromperie.

En thérapie, tu peux aussi arriver à mieux comprendre ta colère et à mieux la contrôler. Ton thérapeute peut également t'aider à voir comment éviter les situations qui risqueraient de t'amener à commettre de nouvelles agressions. Une fois que tu auras compris les raisons qui te poussent à agresser et que tu auras compris le «cycle de l'agression sexuelle», tu pourras reconnaître une situation dangereuse avant qu'il soit trop tard et bien réagir à temps.

## DÉCIDER DE RÉAGIR

La lecture de cette brochure te donne grandement matière à réfléchir. Tu dois décider maintenant ce que tu veux faire. Il est courageux de reconnaître que L'on a un problème. Rappelle-toi simplement de ceci: demander de l'aide est un signe de force!

Décider de t'en sortir et de faire quelque chose pour tes problèmes est une grosse responsabilité et suivre une thérapie est difficile! Mais pense que tu n'es pas seul. Tu n'as pas à affronter tout cela tout seul. Un thérapeute est formé pour t'épauler dans ta décision et pour te donner ce qu'il faut pour repartir du bon pied dans la vie. À toi d'agir maintenant!

## ANNEXE

### La Loi et L'agression Sexuelle

Au Canada, il existe un document intitulé «**Code criminel**» dans lequel sont définis les actes illégaux commis par les adultes et les adolescents. En outre, les A jeunes de 12 à 17 ans sont soumis à la **Loi sur les jeunes contrevenants**, qui explique comment les adolescents doivent être traités devant les tribunaux. Certaines activités sexuelles figurent parmi les infractions décrites dans le Code criminel. Cela ne veut pas dire que toute activité sexuelle est illégale, mais plutôt que certains actes causant du tort à d'autres personnes constituent des infractions.

Voici une brève définition des genres d'accusations pouvant être portées contre les jeunes qui commettent des infractions sexuelles. Pour obtenir plus de détails sur les lois relatives aux comportements sexuels illégaux, nous te conseillons de consulter un avocat.

**Agression sexuelle.** L'agression sexuelle inclut une large gamme d'actes sexuels qui causent du mal à la victime et qui supposent des contacts physiques auxquels elle s'oppose. Par exemple, l'agresseur embrasse ou tient la victime de force, la frappe, la saisit ou a autrement recours à la force, à la menace d'utiliser une arme ou la violence physique.

**Contacts sexuels.** Les contacts sexuels supposent que l'agresseur touche n'importe quelle partie du corps d'un enfant de moins de 14 ans avec une partie de son corps pour se procurer un plaisir sexuel. Prenons, par exemple, un jeune (le 15 ans qui garde un enfant de 8 ans. Si, pour se procurer un plaisir sexuel, le jeune se frotte les organes génitaux contre le corps de l'enfant dans un jeu de lutte, il peut être déclaré coupable d'une infraction sexuelle.

**Exploitation sexuelle.** Si un agresseur est de moins de deux ans l'aîné de l'autre personne, l'acte n'est pas considéré comme illégal en vertu du **Code criminel**, à moins que l'agresseur soit en situation de confiance ou d'autorité, qu'il use de contrainte, de force ou de violence ou que la victime était âgée de moins de 14 ans. Si l'enfant de l'exemple ci-haut avait 13 ans, l'adolescent de 15 ans pourrait quand même être déclaré coupable d'exploitation sexuelle car, en tant que gardien d'enfant, il était en situation de confiance et d'autorité .

**Incitation à des contacts sexuels.** On contrevient à la loi si, pour se procurer un plaisir sexuel, on

demande à un enfant de moins de 14 ans de nous toucher (si on a deux ans de plus que la victime), de se toucher ou de toucher à un autre enfant. Si un garçon de 14 ans demande à son frère de 8 ans de le masturber ou de toucher les parties génitales ou intimes de sa soeur de 6 ans, il peut être déclaré coupable d'incitation à des contacts sexuels. Si l'agresseur est de moins de deux ans l'aîné de la victime, l'acte n'est pas considéré comme illégal aux termes du Code criminel, à moins que l'agresseur soit en situation de confiance ou d'autorité, ou qu'il use de contrainte, de force ou de violence, ou que l'enfant est âgé de moins de 14 ans. En fait, il n'est pas nécessaire que l'enfant nous touche pour que nous soyons coupable d'incitation à des contacts sexuels. Il suffit qu'on demande à l'enfant de le faire.

**Attentat à la pudeur.** On peut commettre une infraction sexuelle sans même qu'il y ait attouchement. En effet, en vertu du **Code criminel**, il est interdit à quiconque de montrer ses parties génitales ou intimes à un enfant de moins de 14 ans pour se procurer un plaisir sexuel. Par exemple, si, pour se procurer un tel plaisir, un garçon de 15 ans montre son pénis à sa soeur de 5 ans, il peut être déclaré coupable d'attentat à la pudeur. Toutefois, il n'y a rien d'illégal au fait que notre soeur de 9 ans entre par hasard dans notre chambre au moment où nous nous déshabillons pour se coucher.

**Coït anal.** Bien que la constitutionnalité de la loi ne permettant pas aux personnes de moins de 18 ans de pratiquer le coït anal est présentement à l'étude en Cour, il demeure illégal généralement que des personnes de moins de 18 ans pratique le coït anal à moins qu'elles ne soient mariées. Même si les deux personnes donnent leur consentement, le coït anal demeure contraire à la loi.

**Autres comportements sexuels.** Les activités sexuelles pouvant être considérées comme répréhensibles, illégales ou préjudiciables ne sont pas toutes liées au toucher. Certains comportements, expressions, graffiti ou gestes peuvent vexer, humilier ou outrager les autres ou leur causer autant de mal qu'une agression physique. De nombreuses personnes peuvent être choquées en trouvant dégradantes des plaisanteries cruelles à caractère sexuel ou des blagues sexistes, même si elles ne sont pas foi-cément illégales. Bien sûr, l'inceste est toujours illégal.

## **RESSOURCES ADDITIONNELLES**

### **Abused Boys: The Neglected Victims of Sexual Abuse.**

M. Hunt (1990).

Fawcett Books, New York. New York.

### **Changing Bodies, Changing Lives: A Book For Teens on Sex and Relationships**

R. Bell (1988). Random House, New York, New York.

### **How Can I Stop? Breaking My Deviant Cycle.**

L. Bays, R. Freeman - Longo, & D. Hildebran (1989).

### **I Never Called It Rape.**

R. Warshaw (1988). Harper & Row, New York, New York.

### **Man to Man: When Your Partner Says No.**

S.A. Johnson (1992). Safer Society Press, Orwell, Vermont.

### **Macho: Is That What I Really Want?**

P. Bateman and B. Mahoney (1989). Youth Education Systems, Scarborough, New York.

### **So, There Are Laws About Sex!**

W. Harvey and T. McGuire (1989).

Butterworths, Toronto, Ontario and Vancouver, B.C.

### **Victims No Longer.**

M. Lew (1990). Harper & Row, New York, New York.

### **Why Did I Do It Again? Understanding My Cycle of Problem Behaviours.**

L. Bays and R. Freeman - Longo (1989). Safer Society Press, Orwell, Vermont.

